

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE MARCQ-EN-BAROEUL

T 7.1

2014_12_N° 0128_DEL

Date de convocation : le 12 Décembre 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'An deux mille quatorze, le dix-huit du mois de Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de *Monsieur Bernard GERARD, Député-Maire*.

Etaient présents : Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Denis TONNEL, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Patrice ADJIBI, Pascale HUBERT, Loïc CATHELAIN, Fanny DUPONT, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Rémy VERGÈS, Emilie BOULET, Eric GILLET, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE,

Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER, Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE, Martine ROUSSEL-VANHEE.

Etaient excusés sans pouvoir :

Sophie ROCHER

Arlette JACQUINOT

--- oOo ---

Rapport présenté par Pascal LHERBIER

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal LHERBIER, Adjoint chargé des Finances, du Contrôle de Gestion et de la Prospective a présenté les orientations générales du budget 2015.

Une note de synthèse a été remise avec la présente délibération au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Finances, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler son opinion.

Le Député-Maire


Bernard GERARD

Le débat d'orientation budgétaire 2015

SOMMAIRE

Introduction

1. La saine gestion financière s'inscrit dans la continuité de la précédente mandature mais se voit encore renforcée pour faire face à un contexte budgétaire inédit

1.1 Une gestion financière exigeante et sérieuse au service des Marcquois

1.1.1 Les Dépenses de Fonctionnement

1.1.2. Les Epargnes

1.1.3 Les taux fiscaux

1.1.4 Les dépenses d'investissement

1.1.5 L'endettement

1.1.6 Ratio de désendettement

1.2 La comparaison avec d'autres grandes villes françaises témoigne de la solidité de nos finances

1.3. Un contexte budgétaire inédit auquel la Ville doit faire face

1.3.1 La contribution de la Ville au redressement des finances publiques

1.3.2 Les mesures d'ajustement des dotations

1.3.3 Conséquences

1.4. Le contexte économique appelle des réponses ambitieuses

Conclusion



Le débat d'orientation budgétaire 2015

Introduction

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice qui préfigureront l'équilibre du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire de la mandature est l'occasion de réaffirmer les fondamentaux politiques qui confèrent à Marcq-en-Barœul son équilibre et son dynamisme. L'exigence démocratique d'une gestion saine et scrupuleuse des deniers publics doit permettre à notre ville de continuer à consolider sa situation financière dans un environnement rendu instable par la crise et par la baisse des dotations de l'Etat. Dans le même temps, le choix d'une politique résolue de défense de l'investissement public doit renforcer la cohésion sociale, le dynamisme économique, la vitalité culturelle et sportive de notre ville.

La recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la poursuite d'une véritable ambition en matière d'investissement ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Elles nous permettent, sans augmenter les impôts, de tenir les engagements pris face aux Marcquois. Il ne s'agit pas là seulement d'un engagement budgétaire pour l'année à venir, mais d'un engagement politique pour les 6 prochaines années. La stabilité fiscale doit être comprise comme une volonté politique financière de notre collectivité jusqu'en 2020 sous condition, bien entendu, que la réduction des dotations soit supportable pour notre Ville. D'autant plus, qu'il est annoncé une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016. En effet, force est de constater que l'Etat reste inflexible sur la réduction de ses dotations aux collectivités : Elles devraient donc baisser de 11 Milliards d'euros sur trois ans, soit 3.67 milliards d'Euros en 2015 selon le projet de loi des finances. La Ville de Marcq-en-Barœul sera lourdement contributrice.

1. La saine gestion financière s'inscrit dans la continuité de la précédente mandature mais se voit encore renforcée pour faire face à un contexte budgétaire inédit

1.1 Une gestion financière exigeante et sérieuse au service des Marcquois

Les fondamentaux financiers de Marcq-en-Barœul ont été préservés depuis 2008, gage d'une gestion exigeante et sérieuse, constamment mise au service des Marcquois, dans l'ensemble des champs d'action de la collectivité, qu'il s'agisse des équipements de proximité, des politiques culturelles ou sportives ou encore de l'environnement et du cadre de vie. Par exemple, les charges de gestion courante de la collectivité Marcquoise représentaient 23 % des dépenses de fonctionnement en 2008, elles représentent toujours 23% aujourd'hui...

Notre saine gestion financière est la résultante d'un « cadrage budgétaire strict » et de la « politique de maîtrise budgétaire déterminée » caractérisant la collectivité Marcquoise.

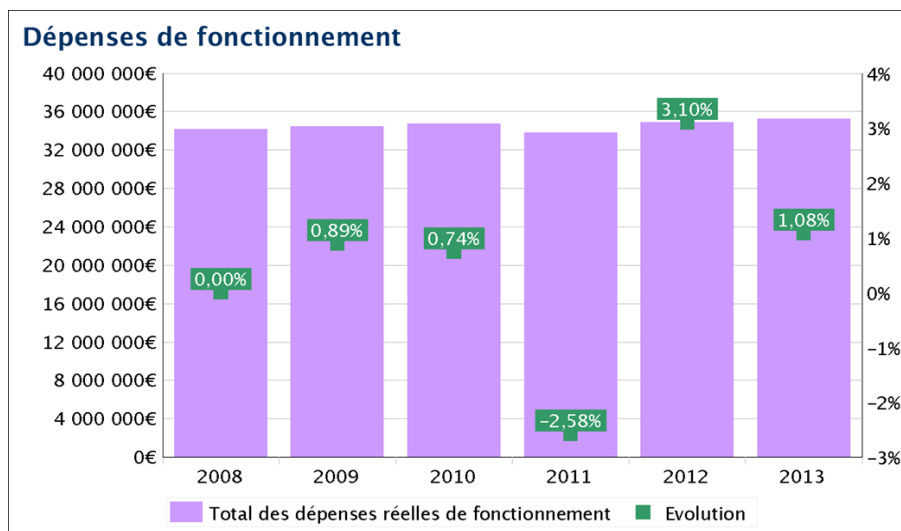
1.1.1 Les Dépenses de Fonctionnement

L'analyse de la section de fonctionnement fait apparaître une progression maîtrisée des dépenses. L'effort engagé en ce sens par la collectivité se traduit notamment par 3 chiffres :

Depuis les 6 dernières années,

- Les Dépenses Réelles de Fonctionnement ont seulement progressé en moyenne de 0.65%/an, soit 3.18% sur la période.
- +1.35 %/an pour la masse salariale, soit un niveau inférieur au Glissement Vieillesse Technicité s'élevant habituellement à 1.5%, soit +6.89% sur la période.
- + 0.90 %/an pour les charges à caractère général, soit un niveau inférieur de l'inflation constatée sur la période. Soulignons par ailleurs que ce poste est fortement impacté par la hausse des coûts de l'énergie se répercutant sur la charge de fluides à payer par la collectivité, soit +3.85% sur la période.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des dépenses réelles de fonctionnement	34 175 687	34 478 976	34 734 489	33 837 200	34 886 989	35 263 131
<i>Evolution en %</i>	-	0.89 %	0.74 %	-2.58 %	3.10 %	1.08 %



2008-2013	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	0.65 %	3.18 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1.35 %	6.89 %
Charges à caractère général (chap 011)	0.90 %	3.85 %

1.1.2. Les Epargnes

Epargne de gestion= Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute= Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

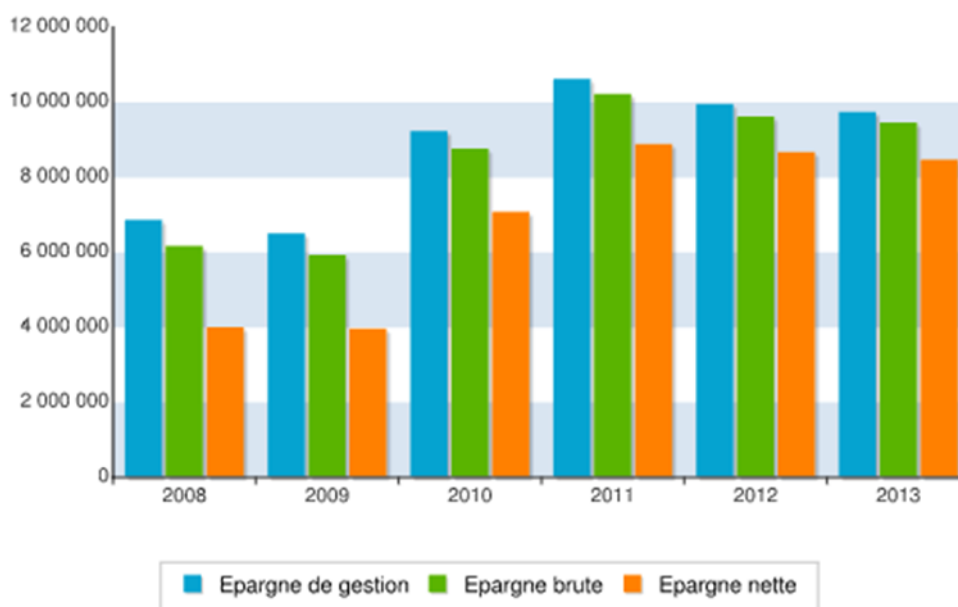
Epargne nette= Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Dans notre cas, l'épargne nette est positive, ce qui démontre la bonne santé financière de notre Ville.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes réelles de fonctionnement	40 336 596	41 624 895	43 492 901	44 048 103	46 069 834	44 717 255
Epargne de gestion *	6 844 205	6 485 635	9 215 444	10 605 546	9 937 437	9 721 380
Epargne brute*	6 146 709	5 903 261	8 741 836	10 200 121	9 592 946	9 430 970
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	15.24 %	14.62 %	20.11 %	23.16 %	21.57 %	21.10 %
Epargne nette*	3 978 663	3 943 483	7 052 291	8 861 906	8 644 509	8 445 523

*Hors Produits de cessions d'immobilisation(775)

Epargnes



1.1.3 Les taux fiscaux

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TH	29.19%	29.19%	29.77%	29.77%	29.47%	29.18%	28.89%
TFB	15.10%	15.10%	15.40%	15.40%	15.25%	15.10%	14.95%
TFNB	20.61%	20.61%	21.02%	21.02%	20.81%	20.61%	20.40%

Quand on compare les taux de 2008 et de 2014, nous pouvons constater une baisse des taux d'imposition sur le précédent mandat. Après une augmentation de 1% en 2010, les taux ont diminué de 1% durant les trois dernières années.

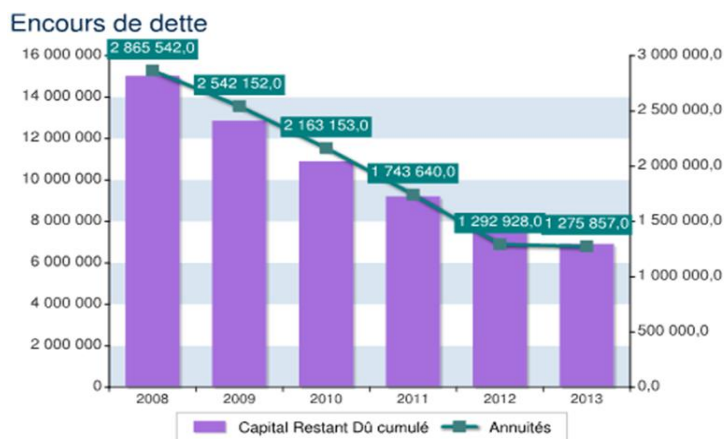
1.1.4 Les dépenses d'investissement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des dépenses réelles d'investissement	7 482 535	8 505 082	12 127 388	9 109 781	9 531 875	11 511 399
<i>Evolution en %</i>	-	13.67 %	42.59 %	-24.88 %	4.63 %	20.77 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	5 220 893	6 460 614	10 226 049	7 367 556	8 553 377	10 481 402
<i>Evolution en %</i>	-	23.75 %	58.28 %	-27.95 %	16.10 %	22.54 %
Subventions d'équipement (art 204)	89 095	74 000	117 591	117 591	30 000	36 500
<i>Evolution en %</i>	-	-16.94 %	58.91 %	0.00 %	-74.49 %	21.67 %
Remboursement capital de la dette	2 168 046	1 959 778	1 689 545	1 338 215	948 437	985 447
<i>Evolution en %</i>	-	-9.61 %	-13.79 %	-20.79 %	-29.13 %	3.90 %

L'effort d'investissement consenti par la Ville de Marcq-en-Barœul est important sur la période : 48,3 M€.

1.1.5 L'endettement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours au 1 ^{er} janvier	14 995 152	12 827 105	10 867 327	9 177 782	7 839 567	6 891 130	5 905 682
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0
Encours au 31 décembre	12 827 105	10 867 327	9 177 782	7 839 567	6 891 130	5 905 682	4 881 448
Ratio de désendettement	2.09	1.84	1.05	0.77	0.72	0.63	



1.1.6 Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : **encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.**

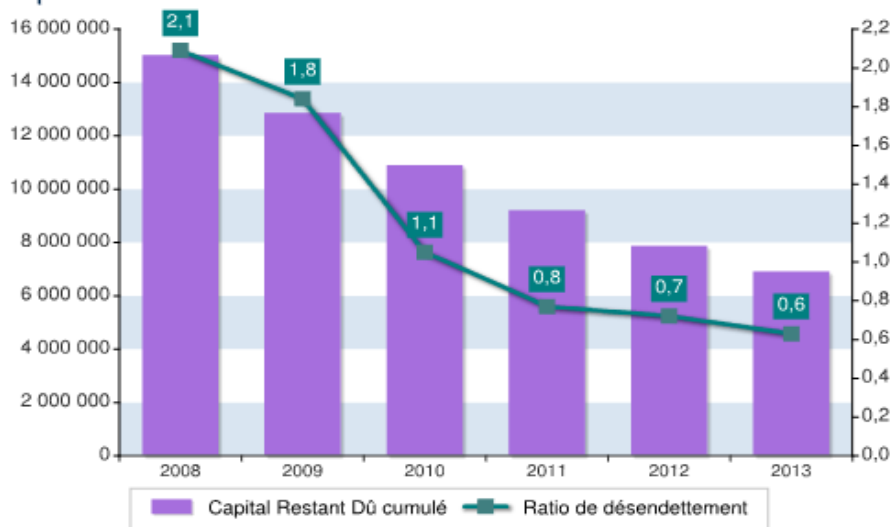
A ce jour, la dette de la Ville s'élève à 4.88 M€. La totalité de la dette est en taux fixe, sans aucun emprunt « Toxique ». L'état de la dette présente des caractéristiques de bonne gestion.

Une dette courte : la durée de vie résiduelle de l'encours de dette est de 4 ans et 10 mois ce qui indique que la collectivité dispose d'une dette ancienne, stratégie destinée à ne pas obérer la capacité financière de la Ville sur les années à venir.

Une dette soutenable : la capacité de désendettement de la Ville en 2013 est de 0.63 ans soit un niveau très inférieur au seuil considéré critique de 10 à 12 ans. En conséquence, le risque de défaut de la collectivité est inexistant.

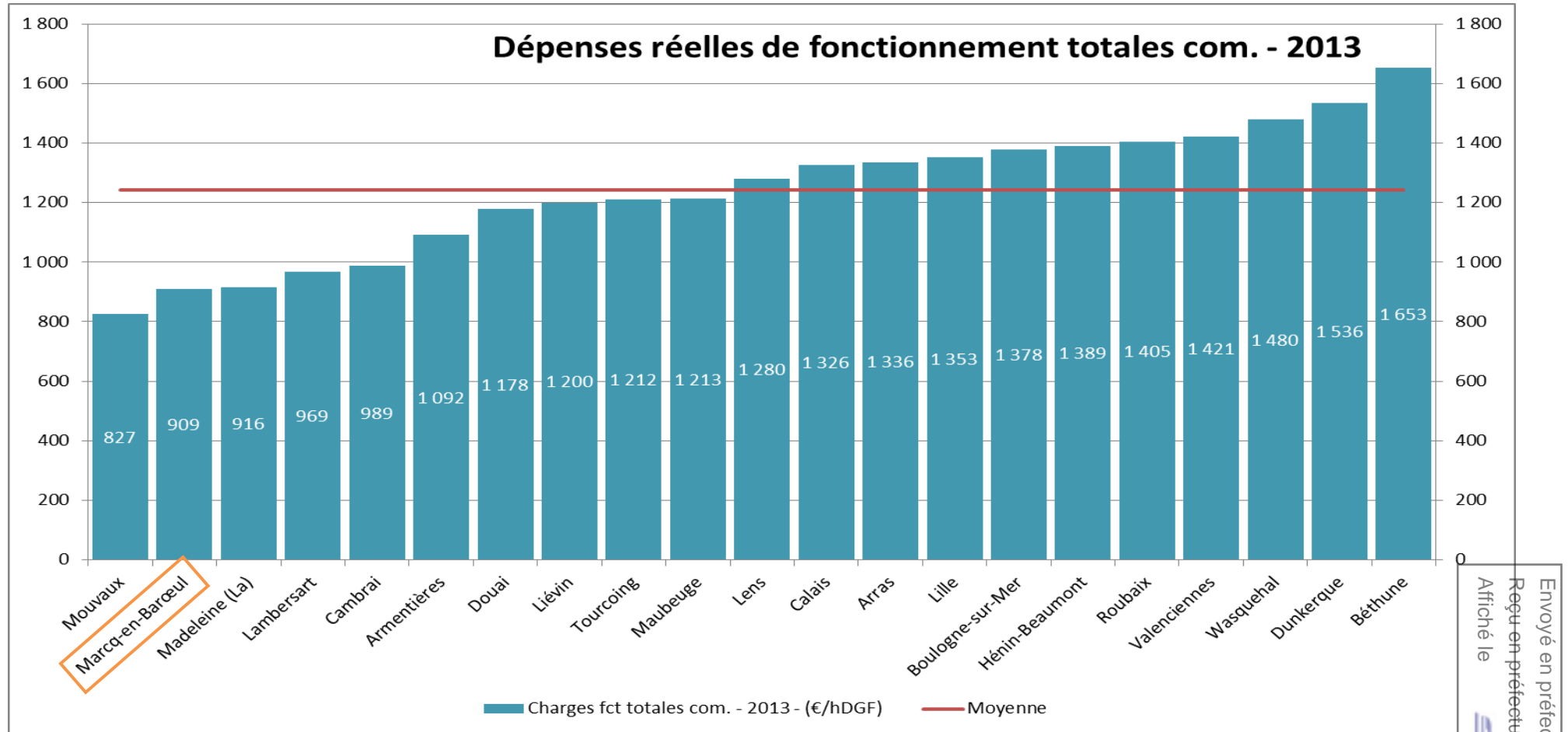
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ratio de désendettement	2.09	1.84	1.05	0.77	0.72	0.63

Capacité de désendettement

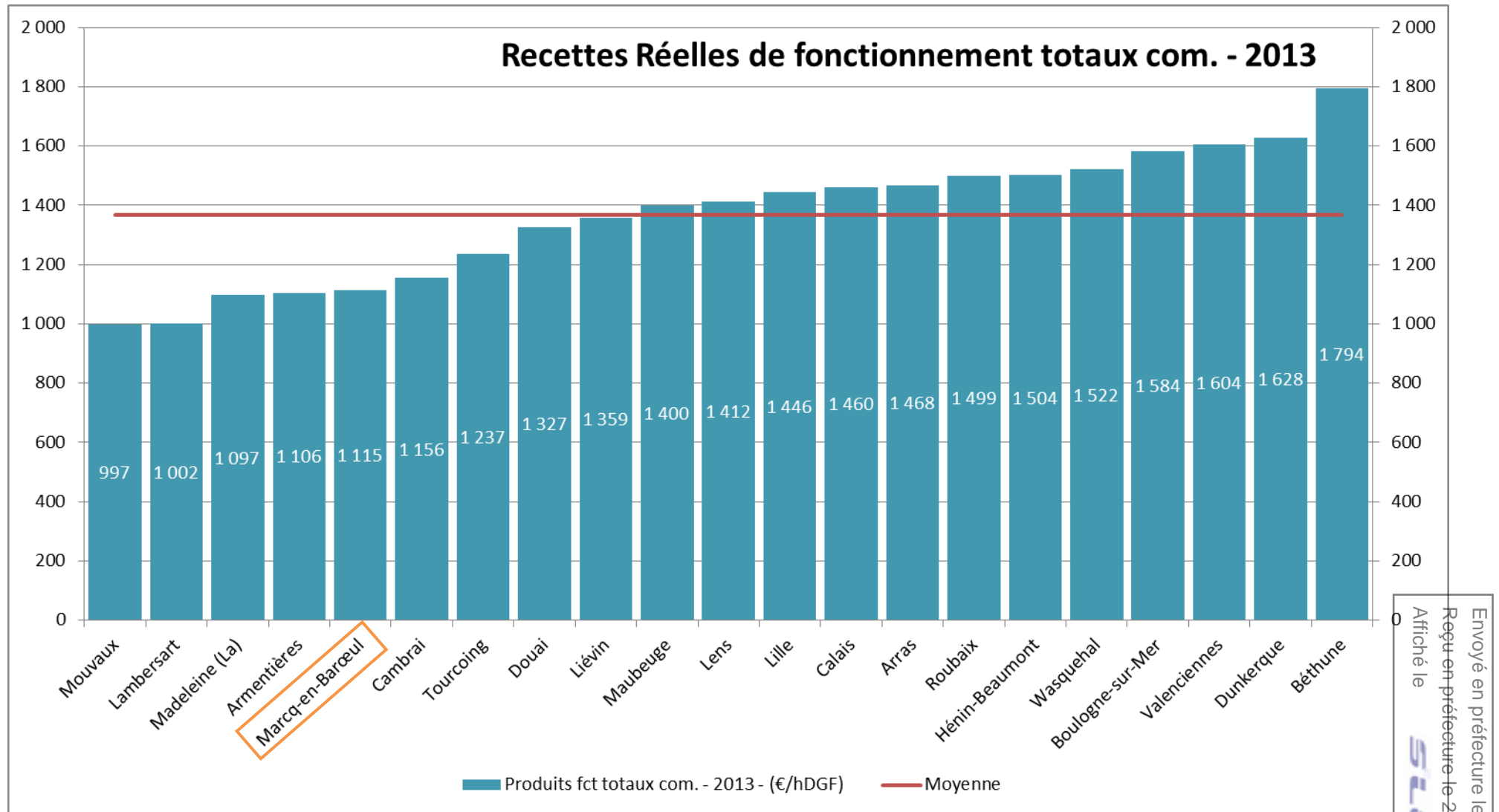


1.2 La comparaison avec d'autres grandes villes françaises du Nord-Pas-de-Calais témoigne de la solidité de nos finances :

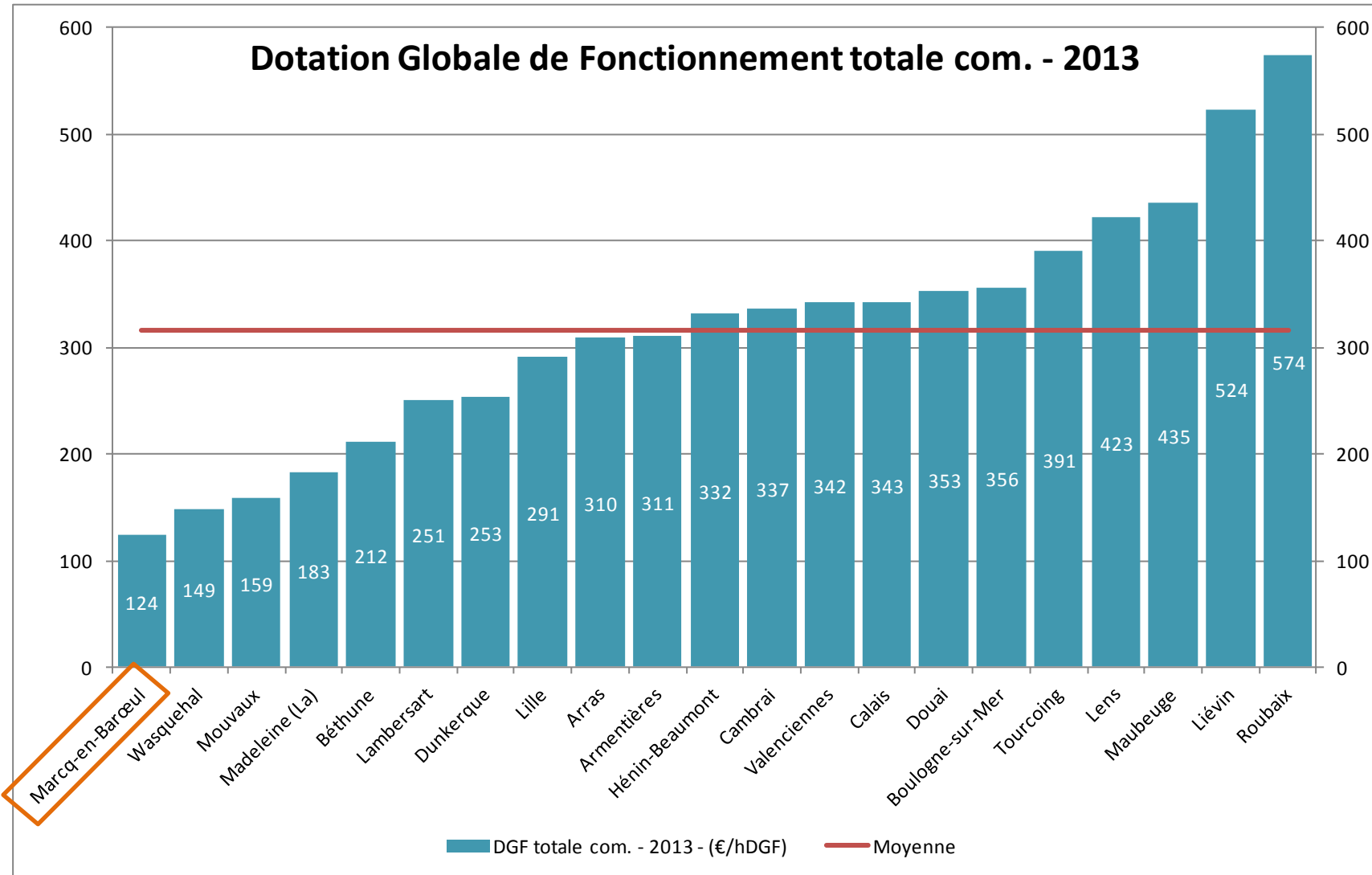
1.2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement/habitant



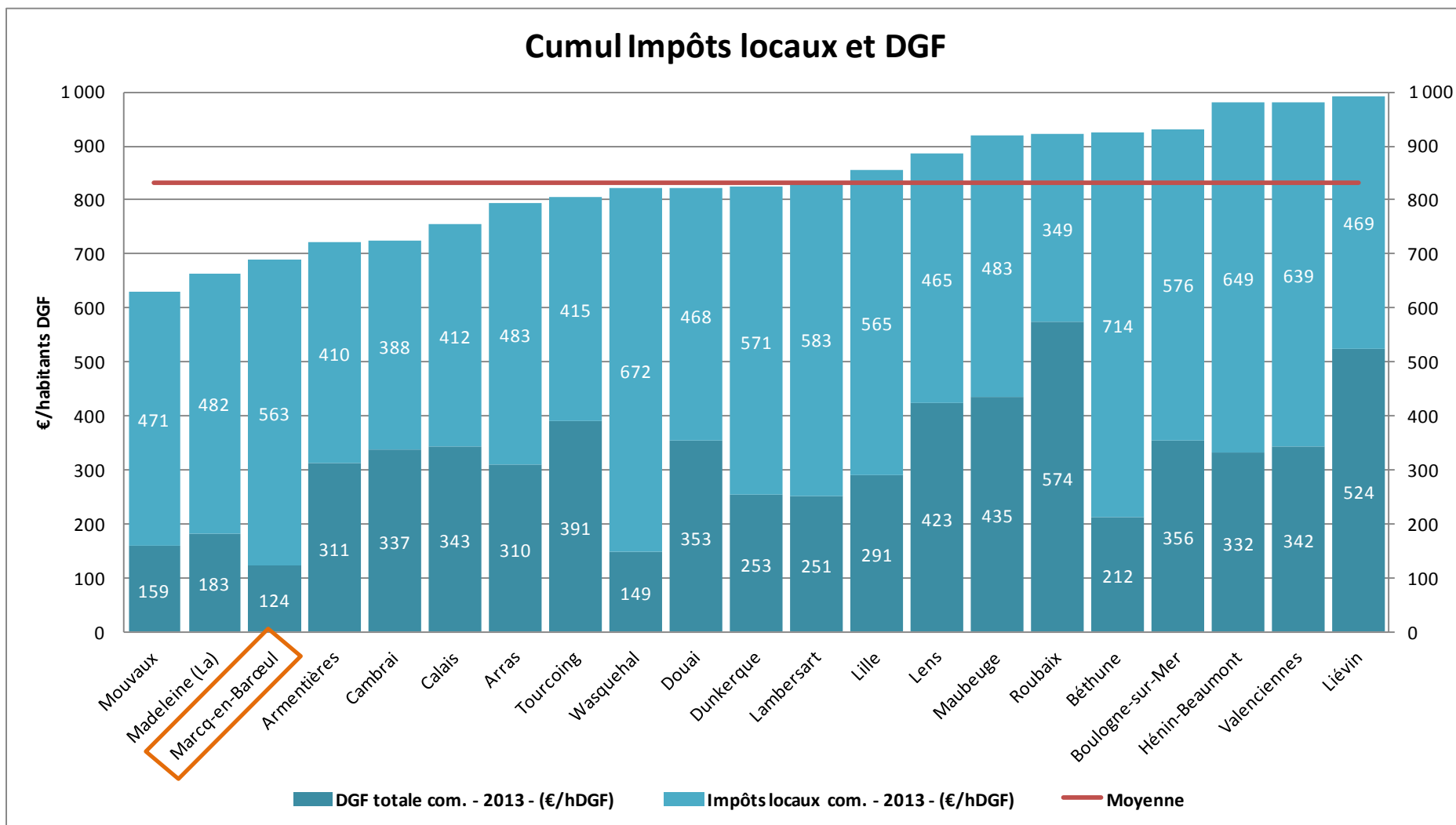
1.2.2 Les recettes réelles de fonctionnement/habitant



1.2.3 Dotation Globale de Fonctionnement/habitant (DGF)

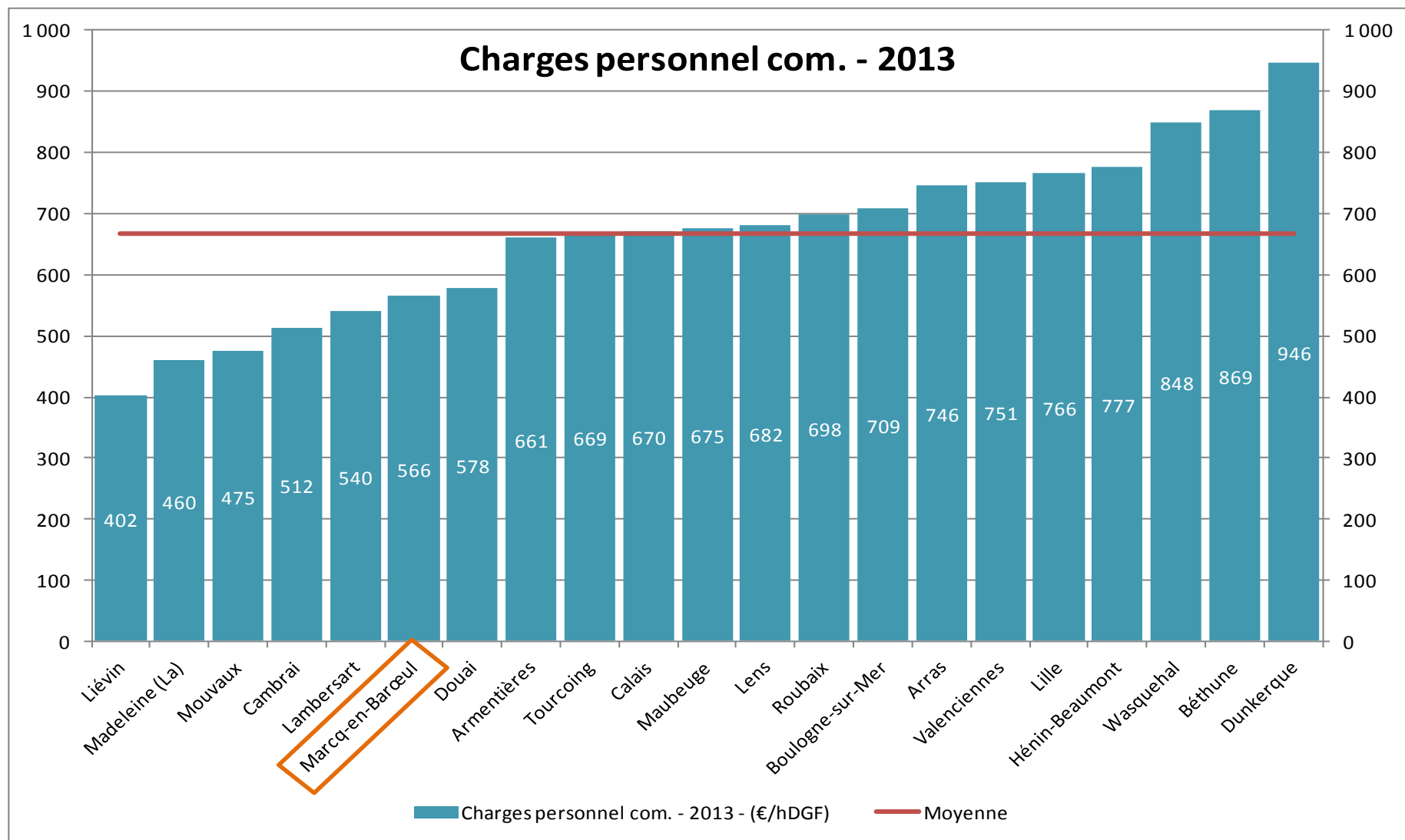


1.2.4 Le cumul de la DGF et des impôts locaux/ habitant

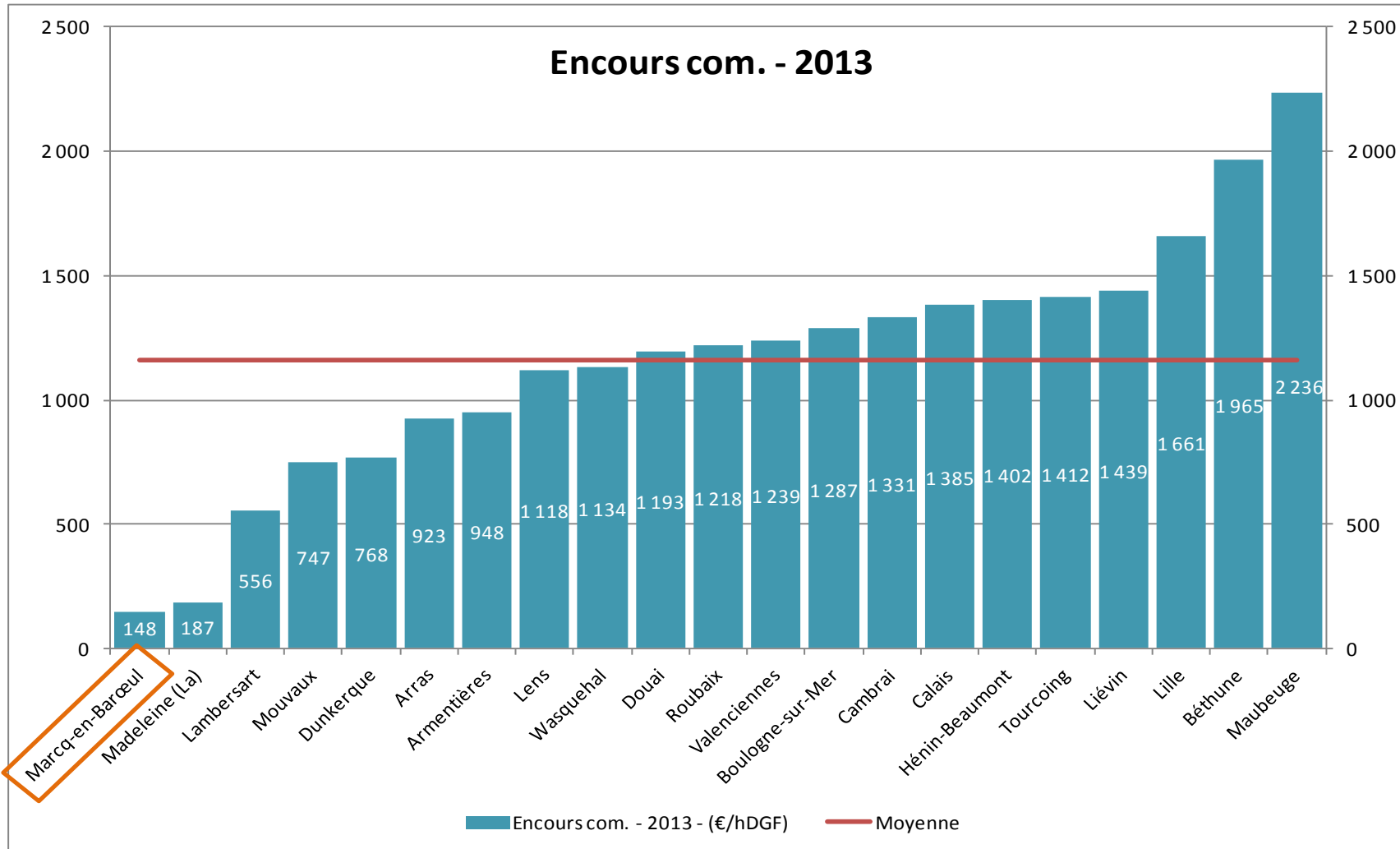


Envoyé en préfecture le 22/12/2014
 Reçu en préfecture le 22/12/2014
 Affiché le **SLO**

1.2.5 Charges de personnel/habitant



1.2.6 Encours de la dette/habitant



1.3. Un contexte budgétaire inédit auquel la Ville doit faire face

Nos choix financiers passés sont gages de nos marges de manœuvre actuelles et futures. Pourtant, les défis financiers auxquels notre collectivité doit faire face, comme l'ensemble des collectivités locales françaises, sont inédits. Nos ressources en fonctionnement seront en effet placées durablement sous contrainte dans les années qui viennent. Pour autant, en ce début de mandat municipal, l'ampleur de cette baisse de ressources pose indubitablement la question des conséquences et enjeux pour les collectivités locales.

1.3.1 La contribution de la Ville au redressement des finances publiques :

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017 a inscrit, à partir de 2014, les modalités de participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Les efforts sont négociés dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité (article 8 de la LPFP 2012-2017).

En effet, afin d'atteindre l'objectif d'un retour à l'équilibre structurel des comptes publics en 2016, la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 avait prévu une réduction des concours financiers de l'Etat à hauteur de 3 milliards en deux ans, 2014 et 2015, dispositif mis en œuvre par la loi de finances 2014.

Présenté le 16 avril dernier, le plan d'économie de 50 milliards d'euros de dépenses publiques se traduira par une réduction des ressources des collectivités locales de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017, contre 3 milliards initialement.

Les dotations de l'Etat aux collectivités baisseront de 3.67 milliards d'Euros en 2015, afin de financer le redressement des finances publiques.

Concrètement, la contribution de la Ville de Marcq-en-Barœul, donc des Marcquois, au redressement des finances publiques serait de 826 078 € en 2015. Elle est calculée à la hauteur de 1.85% des recettes réelles de fonctionnement 2013.

1.3.2 Les mesures d'ajustement des dotations :

En plus de cette diminution qui impactera notre Ville, le Projet de loi de Finance 2015 prévoit des mesures d'ajustement pour le calcul de la part forfaitaire de la DGF et des Dotations de compensation du secteur communal, afin de compenser la progression mécanique résultant de l'accroissement démographique et de la progression de l'intercommunalité, tout en dégagant des marges de manœuvre pour renforcer les mécanismes de péréquation verticale imposés par la loi.

Dans le Projet de Loi de Finance 2015, La Dotation Forfaitaire et les Dotations de Compensation sont des variables d'ajustement pour stabiliser ou geler les concours financiers de l'Etat (enveloppe normée).

A ce titre, la Ville de Marcq-en-Barœul est à nouveau touchée par cette mesure ayant un impact d'environ 220 K€ sur notre budget.

Cette double peine engendrerait au minimum une baisse d'environ 1 Million d'euros de nos Dotations (la contribution au redressement des finances publiques serait de 826 K€ + Les mesures d'ajustement des dotations 220K€).

1.3.3 Conséquences : Effet cumulatif sur l'avenir

La baisse des dotations de l'Etat sera ainsi de l'ordre de plus 1M€ pour la seule année 2015, soit environ 2.30 % de nos recettes de fonctionnement qui se trouveront amputées. Cette diminution de nos ressources sera en outre amenée à se poursuivre en 2016, en 2017 et engendrera une perte réelle pour l'avenir. Au total sur la période 2015-2020, nous serons ainsi privés de 15 M€ de ressources avec l'effet cumulatif.

Conséquence de la diminution des Dotations sur l'avenir...

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Diminution cumulative	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
		1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
			1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
Pertes annuelles:	1 M€	2 M€	3 M€	3 M€	3 M€	3 M€

**= Pertes sur 6 ans : 15 Millions d'Euros
Soit plus d'une année et demie d'investissement au BP**

1.4. Le contexte économique appelle des réponses ambitieuses

Conformément aux engagements pris devant les Marcquois, nous mettrons tout en œuvre pour que les impôts locaux n'augmentent pas pendant la mandature. Cela dépendra principalement du niveau soutenable de baisse des Dotations imposée par l'Etat aux collectivités.

De nouvelles pistes d'optimisation des recettes devront être mobilisées en 2015.

Notre besoin de financement est estimé pour 2015 à 1.2 M€ et nécessite en effet d'actionner à la fois des leviers en recettes, sans augmenter le taux des impôts locaux, et des leviers en dépenses.

Nous mettons également en place un plan d'économies pour la collectivité Marcquoise. Un travail collaboratif inédit avec les adjoints est conduit dès 2014 et poursuivi en 2015 et 2016 pour identifier des pistes d'économies sur l'ensemble des politiques d'intervention de la municipalité tout en conservant la qualité des services publics offerts aux Marcquois. Un plan d'économie de dépense de 400K€ est envisagé pour 2015.

Nous attirons votre attention sur les dépenses obligatoires qui ne cessent de croître plus vite que l'inflation. Nous pouvons constater, pour 2015, une augmentation des fluides +5%, une masse salariale en progression entre 2,5%-3% face à une inflation française prévisionnelle 2015 de 0.9%.

Au cours de la dernière mandature, la Ville de Marcq-en-Barœul est parvenue à stabiliser ses effectifs tout en maintenant un rythme soutenu d'ouverture d'équipements et de services à la population. Pour 2015, la politique en matière de recrutements obéira à deux principes : ambition et responsabilité. L'évolution maîtrisée de la masse salariale permettra de soutenir une gestion des ressources humaines tournée vers le développement des nouveaux services publics, l'amélioration des conditions de travail des agents et la mise en œuvre des engagements de mandature. Cette croissance maîtrisée sera obtenue par une meilleure gestion du recours aux non titulaires, et dans un souci d'optimisation de nos organisations, par un effort de redéploiements de postes vers les priorités de la mandature. Toutes les directions seront amenées à rationaliser leurs effectifs sur les fonctions supports, en préservant les services au contact direct des Marcquois.

Sur la réforme indiciaire des agents relevant des catégories B et C :

Les traitements indiciaires des agents relevant des catégories B et C, toutes filières confondues, ont été revalorisés en février 2014.

Une réforme similaire sera appliquée à compter du 1er janvier 2015, pour les mêmes agents ; ceci conduisant à un gain indiciaire de 5 points en moyenne par agent. Elle coutera environ 300K€ à la collectivité.(Application des Décrets n° 2014-78, 2014-79 et 2014-80 du 29 janvier 2014.)

Conclusion :

Pour faire face au déficit public, l'Etat ne doit pas considérer les budgets locaux comme une variable d'ajustement des comptes de la nation en diminuant les dotations des collectivités et imposer, paradoxalement, aux collectivités des contraintes dépen­sières supplémentaires, comme par exemple les TAP ou l'augmentation des régimes indiciaires.

Pour le BP 2015 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence continueront à être appliqués. C'est en effet grâce à eux que Marcq-en-Barœul peut maintenir un niveau d'investissement, des services de proximité, de solidarité et d'amélioration de notre cadre de vie. Des finances saines permettent de continuer à investir dans le dynamisme et l'attractivité de notre Ville.

Malgré un contexte exigeant, le budget 2015 de la Ville de Marcq-en-Barœul traduira la volonté de l'exécutif Marcquois de mener à bien son programme de mandature, et ce dès 2015. Les finances de la Ville resteront saines, grâce à un effort de recherche d'économies et d'optimisation de nos recettes.



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Marcq-En-Baroeul

Utilisateur : AMEYE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	2014_12_0128DEL
Date de la décision:	2014-12-18 00:00:00+01
Objet:	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	059-215903782-20141218-2014_12_0128DEL-D
	E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
059-215903782-20141218-2014_12_0128DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	943
nom de original:		
0128.pdf	application/pdf	35745
nom de métier:		
059-215903782-20141218-2014_12_0128DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	35745
nom de original:		
0128.1 DOB 2015 Marcq-en-Baroeul.pdf	application/pdf	1269899
nom de métier:		
059-215903782-20141218-2014_12_0128DEL-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1269899

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 décembre 2014 à 14h18min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 décembre 2014 à 14h20min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	22 décembre 2014 à 14h20min05s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	22 décembre 2014 à 14h23min25s	Recu par le MIOCT le 2014-12-22

